



## Conférence générale

33e session  
Commission I

## Генеральная конференция

33-я сессия  
Комиссия I

# com I

Paris 2005

## General Conference

33rd session  
Commission I

## المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون  
اللجنة الأولى

## Conferencia General

33ª reunión  
Comisión I

## 大会

第三十三届会议  
第 I 委员会

33 C/COM.I/DR.4\*

(COM.I)

10 octobre 2005

Original français/anglais

Point 14.2 de l'ordre du jour

### PROJET DE RÉSOLUTION

Présenté par la **SOMALIE**

#### **Renforcement de la coopération avec la Somalie**

La Conférence générale,

Rappelant la signature à Nairobi par les différentes factions somaliennes des accords de paix et de réconciliation nationale, couronnant ainsi la Conférence de réconciliation nationale organisée à Nairobi par le Gouvernement kenyan et parrainée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement,

Rappelant le retour en Somalie du gouvernement et des institutions ainsi formées à Nairobi,

Considérant que le maintien et la consolidation de la paix sont devenus aujourd'hui un impératif pour que la Somalie tourne définitivement la longue et sombre page d'une guerre civile dévastatrice et entame le processus de reconstruction nationale et la lutte contre la pauvreté,

Considérant que l'actuel gouvernement s'est résolument engagé dans le processus de dialogue vers une culture de la paix,

Ayant à l'esprit les buts et les principes de l'Acte constitutif de l'UNESCO,

Prenant en considération les besoins prioritaires du Gouvernement somalien par les domaines de compétence de l'UNESCO et les efforts de la Somalie,

Lance un appel aux États membres de l'UNESCO, à la communauté internationale et aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux institutions privées pour qu'ils puissent apporter leur concours dans la reconstruction des infrastructures éducatives et culturelles détruites et promouvoir la formation des éducateurs ;

\* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 28 septembre 2005.

Prie le Directeur général :

- (a) de prendre toutes les mesures appropriées pour accroître et renforcer la coopération entre l'UNESCO et la Somalie ;
- (b) de plaider auprès des États membres de l'UNESCO, des organisations non gouvernementales et des institutions privées pour qu'ils fournissent une assistance d'urgence à la Somalie.